

Initiatives ministérielles

Je ne suis pas d'accord avec ses questions. Le député a lui-même déclaré que le projet de loi néglige un grand nombre de questions. C'est le point qui a été soulevé ce matin par son collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, lorsque celui-ci a demandé à la ministre si le comité allait limiter la portée de ses audiences au contenu restreint du projet de loi.

La ministre a répondu que ce ne serait pas le cas et que le comité se verrait confier un mandat plus large, afin d'entendre les Canadiens concernant tous les aspects législatifs de cette question.

Je ne pense pas que la ministre recule. Si elle le voulait, elle pourrait ne rien faire et laisser le projet de loi mourir au *Feuilleton*. Mais cela ne va pas se produire.

Grâce à la création du comité, les Canadiens pourront se faire entendre. Si le député pense que nous commettons une erreur en donnant suite aux préoccupations de la ministre, il se trompe. Des préoccupations bien légitimes ont été exprimées. Des questions ont aussi été soulevées.

En réponse à ces questions et préoccupations, la ministre et sa motion disent: «Écoutons les Canadiens.» Je pense que c'est un bel exemple de démocratie. Écoutons ce que les Canadiens ont à dire: nous aurons ainsi un meilleur projet de loi.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, la ministre est coincée parce qu'elle a fait une promesse aux étudiants de l'École polytechnique, en avril.

Elle a dit qu'elle déposerait un projet de loi. Elle a dit qu'elle lutterait afin que l'on exerce un contrôle plus sévère des armes à feu. Elle sait—le 6 décembre marquant l'anniversaire du massacre—qu'elle devra répondre aux députés qui lui demanderont pourquoi elle n'a rien fait. Elle va maintenant dire que le projet de loi a été renvoyé au comité pour étude. C'est malhonnête et déplorable de sa part. D'ailleurs, les étudiants de l'École polytechnique et les autres Canadiens l'en tiendront responsable. Je le répète, c'est le premier faux pas que commet la ministre depuis qu'elle a accédé à ce portefeuille.

• (1620)

Je voudrais demander au député, pour lui permettre de se tirer d'affaire, s'il peut nous confirmer la nouvelle publiée récemment dans un journal selon laquelle 30. . . Je vois que le député a déclaré aujourd'hui: «Ne prenez

pas d'ordre du secrétaire parlementaire. Il pourrait vous détourner du droit chemin.»

M. Karygiannis: Allez-y, marquez des points.

M. Waddell: Marquez des points. Le député pourrait-il nous confirmer que 30 députés conservateurs ont déjà signalé qu'ils n'appuieront pas le projet de loi? S'il n'est pas en mesure de nous confirmer qu'il y en a 30, peut-il nous dire combien de ses collègues n'appuient pas la mesure législative? Et pourrait-il nous préciser sa position, appuie-t-il, oui ou non, le projet de loi C-80?

M. Fee: Madame la Présidente, la question du député me fait sourire, parce que la presse dans ma circonscription nous accuse de suivre aveuglément notre chef et de ne pas nous servir de notre tête. Et puis voilà qu'on nous critique parce qu'un autre journaliste affirme que nous ne suivons pas les directives à l'aveuglette.

Je ne peux confirmer le nombre de députés de ce côté-ci qui appuient ou qui n'appuient pas le projet de loi. Si vous m'avez écouté, et je suis sûr que vous l'avez fait, vous savez que j'ai mentionné, au cours de mon intervention, qu'un bon nombre de mes électeurs m'ont fait part de leurs vives inquiétudes. Oui, j'ai effectivement certaines réserves au sujet de ce projet de loi, sous sa forme actuelle. Je suis très content de voir que la ministre rencontrera les Canadiens pour écouter leurs doléances à ce sujet.

La tragédie insensée qui s'est produite à Montréal, l'an dernier, a secoué tous les Canadiens. On l'aurait été à moins. Je serais presque tenté d'accuser le député de vouloir exploiter ce sentiment, mais ce serait une grave accusation que je ne tiens pas à faire. J'avais pensé le mentionner dans mon discours. Je ne crois pas que nous devrions rédiger des règlements ou des lois en réaction à une tragédie particulière. Nous nous devons, tant pour ces victimes que pour leurs familles de concevoir une loi qui sera efficace à long terme. Nous aurions tort d'adopter une loi à la hâte au lieu de veiller à ce qu'elle soit bien conçue et reçoive l'appui des gens qui peuvent nous garantir qu'elle fonctionnera.

Il serait préférable, à mon avis, de prendre deux mois de plus pour faire les choses comme il faut et obtenir l'appui des groupes en faveur des armes à feu.

Aujourd'hui quelqu'un a présenté un amendement visant à limiter la durée des délibérations du comité. Je suis bien disposé à appuyer cette proposition, parce que je crois vraiment qu'il faut faire avancer les choses. Il faut mettre sur pied ce comité, il faut qu'il rédige son rapport dans les meilleurs délais pour qu'on puisse donner suite à